

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE, Qu'est-ce que c'est ?



Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un lieu d'expression et d'échange entre les résidents, leurs familles, les salariés et la direction, afin d'améliorer la vie quotidienne de l'établissement. C'est un outil qui représente les résidents, qui permet de prendre la parole et d'être écouté.



Qui en fait partie ?

Il est composé de :

- 3 représentants des résidents (+3 suppléants)
- 2 représentants des familles (+2 suppléants)
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant du conseil d'administration
- L'équipe de direction est également présente.

Ses membres sont élus pour 3 ans.



Quand a-t-il lieu ?

Il se réunit au moins trois fois par an.

Qu'est-ce qu'il s'y passe ?

Au CVS, on vote sur les sujets clés de l'établissement. On peut aussi y donner ses idées et son avis pour améliorer la vie à Lumières d'Automne. Les sujets que l'on y aborde sont :



LES SOINS

(La santé, la toilette, l'alimentation, la mobilité ...)



LA PARTICIPATION

(Être chez soi, les parties communes, les élections, la sécurité...)



LES OCCUPATIONS

(Votre programme, le programme collectif, les activités extérieures...)



LES RELATIONS EXTERNES

(L'administratif, les soins externes, la famille, les amis, les commerçants...)



LES RELATIONS INTERNES

(L'administratif de l'établissement, les budgets, l'hôtellerie, l'atelier, la cuisine, les travaux, l'accueil...)

LE REPRÉSENTANT DES FAMILLES AU CVS, Quel est son rôle ?



Si vous souhaitez vous présenter à l'élection du Conseil de la Vie Sociale, puis que vous êtes élus, vous aurez comme rôle de :



VOTER SUR LES SUJETS CLÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

*Budget, travaux, bien-être, sécurité,
relations en interne et en externe...*



ÊTRE PORTE-PAROLE DES AUTRES FAMILLES

*Recueillir leurs questions, leurs avis,
leurs problématiques,
pour ensuite les partager*



PARTAGER VOS IDÉES

*Pour améliorer la vie quotidienne
de l'établissement*



EXPRIMER VOTRE AVIS

*Afin de faire entendre votre voix
et celle des familles
que vous représenterez*

LE REPRÉSENTANT DES RÉSIDENTS AU CVS, Quel est son rôle ?



Si vous souhaitez vous présenter à l'élection du Conseil de la Vie Sociale, puis que vous êtes élus, vous aurez comme rôle de :



VOTER SUR LES SUJETS CLÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

*Budget, travaux, bien-être, sécurité,
relations en interne et en externe...*



ÊTRE PORTE-PAROLE DES AUTRES RÉSIDENTS

*Recueillir leurs questions, leurs avis,
leurs problématiques,
pour ensuite les partager*



PARTAGER VOS IDÉES

*Pour améliorer la vie quotidienne
de l'établissement*



EXPRIMER VOTRE AVIS

*Afin de faire entendre votre voix
et celle des résidents
que vous représenterez*